

Et si l'on reparlait de fédéralisme ?¹

Appréhendant la fin de l'Etat Belgique, nombre d'observateurs, tant chez nous qu'à l'étranger, parlent d'échec du fédéralisme belge. L'avenir du pays paraît sombre, certes. Mais peut-on parler, pour autant, d'échec du fédéralisme ? N'assistons-nous pas plutôt à l'aboutissement calamiteux de politiques qui ont surtout péché par...trop peu de fédéralisme ? La compréhension de la situation actuelle passe peut-être par un petit coup d'œil dans le rétroviseur...

Trop peu de fédéralisme, c'est très différent. En effet, si le système fédéral, idéalement, tend à préserver l'unité d'un Etat en créant les conditions d'une cohabitation entre communautés revendiquant des intérêts différents, force est de constater que, dès l'origine, ce sont les conditions de désunion qui ont été instaurées par la bourgeoisie francophone dominante. Ainsi, la langue française qui a été choisie comme la langue officielle de la jeune Belgique est rapidement apparue non comme l'instrument fédérateur de tout un peuple, vecteur d'épanouissement et d'émancipation culturelle, mais comme un vecteur de domination de la bourgeoisie sur le peuple. Et pas seulement flamand. Rapidement, cette aspiration au droit culturel fondamental de pouvoir apprendre et être défendu dans sa langue maternelle va émerger du plus profond des campagnes flamandes, relayée par le petit clergé d'abord, par la bourgeoisie flamande ensuite, sommée d'être à l'écoute de ces revendications populaires, au gré de l'évolution d'un système électoral qui, évoluant progressivement vers le suffrage universel, leur donnait de facto plus de poids.

Consciences nationales à géométrie variable

Dès lors, la lutte, au sein même de la classe dominante, sera pour les uns de grappiller des réformes, dites linguistiques, et pour les autres d'y résister autant que faire se peut. Il va sans dire que cela a grandement contribué à forger une conscience nationale flamande qui a anticipé, et de loin, la conscience wallonne. La première, au départ de revendications culturelles et d'une flamandisation progressive de sa bourgeoisie va gagner en consistance avec la constitution d'un appareil économique² de plus en plus indépendant de l'appareil central qui contrôlait l'industrie nationale essentiellement implantée dans le sud du pays.

Les circonstances étaient évidemment bien différentes pour que se matérialise une conscience wallonne. Si l'industrie était donc relativement peu développée en Flandre, la Wallonie était, elle, l'une des plus riches régions d'Europe. Le développement économique de la Wallonie dans le cadre de l'Etat unitaire avait permis la constitution d'une puissante classe ouvrière qui s'était organisée sur base d'une lutte de classe pour améliorer ses conditions de vie. Les préoccupations étaient dès lors bien différentes et elles le seront encore davantage lorsque s'amorcera le déclin économique wallon. Changement stratégique radical de la bourgeoisie francophone avec le vieillissement des industries traditionnelles de plus en plus fragilisées par une mondialisation de l'économie, qui ne dit pas encore son nom mais porte déjà ses premiers effets dans le déclin des charbonnages, de la sidérurgie, des verreries, de la métallurgie,... Changement stratégique sur le plan économique porté, stimulé sur le plan politique par le gouvernement central. Ainsi, de 1959 à 1966, la Flandre bénéficiera de

¹ Analyse de Jean-Pierre Michiels parue dans le N° 347 du *Journal du mardi*, 2 septembre 2008

² e.a. Vlaamsch Handelsverbond, première organisation politico-économique, en 1908 ; Kredietbank pour faire le pendant à la Société Générale de Belgique, en 1935.

l'essentiel des aides de la politique d'expansion économique aux régions défavorisées : 57,9 % pour la Flandre, 38,2 % pour la Wallonie et 3,9 % pour Bruxelles.³

Si la revendication fédéraliste, avancée en Wallonie dès 1898, n'avait que peu été portée auparavant par le mouvement ouvrier, elle va monter en puissance, particulièrement au sein de la principale organisation syndicale wallonne, la FGTB, pour atteindre son point d'orgue au terme de la grande grève de 1960-61.

Disons le tout net, le fédéralisme a, jusqu'alors et à maints égards, mauvaise presse : d'une part, il est perçu, y compris à gauche, comme le ferment de la division, de l'éclatement du pays ; d'autre part, la gauche privilégie la solidarité de classe et n'a cure des « manoeuvres » de la bourgeoisie qui visent à briser cette solidarité ; enfin, elle a aussi quelques relents nauséabonds du fait d'un pacte qu'auraient signé, en 1936, Rex et le VNV⁴ qui prévoyaient la fédéralisation du pays.

Un élan populaire brisé

La gauche wallonne⁵ n'aura donc cessé d'expurger cette revendication de tout relent nationaliste ; de maintenir contre vents et marées la solidarité des travailleurs du nord et du sud (nous y reviendrons) et surtout d'associer le fédéralisme à des réformes de structures anti-capitalistes. La connotation socio-économique prime donc sur les aspects linguistiques et culturels qui ont à ce moment déjà fait l'objet de quelques réformes. C'est un véritable projet socialiste pour la Wallonie qui entoure l'idée fédéraliste et qui explique sans doute les fortes réticences de la droite et d'une large frange de la sociale-démocratie à la prendre réellement en compte.

Cette revendication va pourtant entraîner un grand élan populaire en Wallonie mais aussi à Bruxelles, car pour la première fois le projet fédéraliste ouvre la perspective d'une Belgique à trois régions, faisant de Bruxelles une région à part entière. Elle va aussi, pour une très courte période il est vrai, ouvrir des perspectives d'unité des progressistes à travers le Mouvement Populaire Wallon, créé en 1962 par André Renard, au sein duquel se côtoient des syndicalistes, des socialistes, des communistes, des chrétiens de gauche. L'élan trouve son apogée lors du pétitionnement de masse qui porte deux revendications : l'opposition à l'adaptation des sièges parlementaires sans révision constitutionnelle simultanée et surtout l'introduction du référendum d'initiative populaire dans la constitution. 645.500 signatures sont récoltées à Bruxelles et en Wallonie ; des manifestations de sympathie apparaissent dans certains milieux de la gauche flamande.

Ce n'est pas au goût de tout le monde, y compris à gauche. Le PSB va briser cet élan ; menacer d'exclusion les socialistes qui militent au sein du MPW. Le PSB va entrer dans le gouvernement Lefèvre-Spaak (PSC-CVP-PSB) qui, non seulement va mettre en application la loi unique contre laquelle s'étaient levés les grévistes de 60-61, mais va aussi accoucher, en 1962, de réformes qui font fi de la population, tenue à l'écart des décisions et dont on se

³ Source Le Soir : « 178 ans de conflit communautaire »

⁴ Deux organisations fascistes francophone et flamande particulièrement active avant-guerre qui vont sombrer l'une et l'autre dans la collaboration avec les nazis.

⁵ Quand on écrit « la gauche wallonne », il faut être précis : ce n'est pas toute la gauche car du côté de la CSC liée à la démocratie chrétienne, elle-même composante du PSC, parti gouvernemental et unitariste par excellence, le courant fédéraliste se fait pour le moins discret. Quant au PSB, il est certes traversé de différents courants mais reste fondamentalement unitariste au moins jusqu'en 1978, date de la séparation organique en PS et SP

refuse même dorénavant d'en considérer la composition sociologique et culturelle puisque l'on fige artificiellement une frontière dite linguistique, on change des communes de leur champs linguistique (c'est à cette époque que les Fourons passent de la Province de Liège à celle du Limbourg), on cantonne Bruxelles dans ses 19 communes et on maintient le vieil arrondissement Bruxelles-Halle-Vilvorde. Ces modifications institutionnelles vont constituer autant de brûlots à retardement dont les effets se font encore sentir aujourd'hui (voir article de Claude Renard).

En tout cas, les réformes échappent alors au mouvement ouvrier – à son aile la plus progressiste en tout cas. La bourgeoisie reprend la donne en vidant ces réformes de leur contenu socio-économique pour privilégier des mutations institutionnelles. Ce que Claude Renard appellera « *les abstracteurs de quintessences constitutionnelles* »⁶.

L'ennuyeux feuilleton communautaire

Loin d'apaiser les tensions communautaires, ces réformes vont les exacerber et donner du grain à moudre aux partis communautaires qui, dans les trois régions, émergent électoralement à la fin des années 60. La question communautaire prend alors la forme d'un interminable feuilleton qui, loin de passionner les foules contribuera sans doute à les désabuser et à les détourner de la vie politique. Elle devient l'affaire de spécialistes, qui, à l'instar du docteur Frankenstein, après bien des palabres, des conclaves, des préaccords, des désaccords, des ruptures et des réconciliations, des claquements de portes, le recours à de multiples saints du calendrier pour qualifier des bouts de réformes laborieusement échafaudées,... accoucheront du monstre institutionnel que l'on connaît aujourd'hui.

L'idée fédéraliste, répétons-le, s'inscrivait dans la perspective de réformes économiques et sociales profondes. Elle ne négligeait pas, pour autant l'aspect institutionnel. Avec ceci de particulier que le projet visait à simplifier les institutions dans le cadre d'un fédéralisme démocratique. Plus proche du citoyen. L'option : un Etat fédéral, trois régions aux compétences bien définies et dotées de moyens financiers, les communes. A la tête de l'Etat fédéral, un gouvernement paritaire et une chambre des députés. Exit le Sénat. Les régions devenaient le pouvoir intermédiaire et reprenaient une partie des compétences provinciales dont le rôle décentralisateur se justifiait dans le cadre d'un Etat unitaire mais plus dans une structure fédérale. A l'échelon inférieur, les communes dont la fusion, en 1976, pouvait laisser espérer qu'elles obtiendraient davantage de moyens et se verraient confier également certaines compétences jadis dévolues aux Provinces.

C'était sans compter les freins immenses qui vont s'opposer à ce qui peut paraître comme une construction simple et logique. Mais manifestement, les jeux de pouvoirs, n'ont que faire de la simplicité et de la logique. Au résultat (provisoire), peut-on parler, tout compte fait de « réformes » ? Ne faut-il pas plutôt constater une hybridation institutionnelle ? A savoir : une structure fédérale progressivement dépouillée de nombreuses compétences soit du fait de leur régionalisation, soit du fait de leur internationalisation, comme la monnaie (voir article de Maurice Magis), une région bruxelloise bien réelle mais toujours contestée par les flamands de Flandre, un système bicaméral bancal avec un sénat aux compétences aléatoires, une communauté française sans moyens, des provinces exsangues et des communes fusionnées au gré de calculs politiques mesquins et qui ont dû faire face à un sous financement persistant depuis de nombreuses années. Reconnaissons que les régions flamande (qui cumule les

⁶ « La Wallonie reste à faire », Claude Renard – Cahiers Marxistes – novembre/décembre 1983

compétence de la communauté) et wallonne fonctionnent ce qui fait ignorer la crise à la majeure partie de la population. Toute cette construction s'est d'ailleurs, répétons-le, décidée dans la plus grande indifférence populaire et très certainement sans que les citoyens soient consultés lorsque leurs intérêts étaient directement en jeu, comme dans les Fourons ou dans la périphérie bruxelloise.

Et demain ?

La trêve estivale a mis au frigo, pour quelques semaines, la crise institutionnelle qui s'est réenflammée après les dernières élections législatives de juin 2007. Sans doute, certains se sont-ils ingénié, à l'instar du bourgmestre de Lennik, à entretenir le foyer. Mais l'heure était plutôt aux spéculations sur... l'après-Belgique.

Quid du « dialogue entre les communautés » qui était l'objectif de la mission du trio des « sages » désignés par le roi, quand la barre a été placée à ce point haut qu'il sera difficile pour certains de l'abaisser au risque de se décrédibiliser aux yeux de leur électorat ? Quid de Bruxelles dont une partie importante de l'appareil politique flamand lui dénie le droit d'exister en tant que région à part entière alors que le pouvoir... régional bruxellois – francophone et flamand confondus – ainsi que le parlement wallon réaffirment, à juste titre la réalité de son statut régional ? Quid de la Wallonie dont le gouvernement rappelle l'attachement à un Etat fédéral à trois régions et dont les médias surfent, le temps d'un sondage, tronqué il est vrai, sur une vague rattachiste (à la France) qui gagnerait une frange de l'opinion wallonne ? Quid de la Flandre où les partis institutionnels démocratiques – à l'exception notable d'Agalev – se sont lié voire acoquiné, avec des partis nationalistes issus de la défunte Volksunie et où une droite conquérante et contaminée par l'idéologie du Vlaamse Blok, domine l'échiquier politique ? Et l'on pourrait ajouter, à titre anecdotique : quid du Roi, aux pouvoirs fort heureusement, réduits à une peau de chagrin, qui arrache bien encore quelques larmes, tous les 21 juillet, aux pleureuses de la crypte royale, mais pour qui durer semble être devenu l'unique credo ?

Un dernier mot pour conclure sur la solidarité entre les citoyens de Belgique qui est garantie par la sécurité sociale sous la responsabilité de l'Etat fédéral. Malgré les pressions énormes pour la régionaliser, voire même pour la privatiser dans la logique ultralibérale qui influe les choix économiques de nos gouvernements, elle a été jusqu'ici préservée pour l'essentiel. La puissance syndicale y a sans aucun doute été pour quelque chose et il est important, comme le souligne par ailleurs Claude Renard, que des syndicalistes de Flandre, de Bruxelles et de Wallonie aient pris l'initiative d'un pétitionnement (<http://www.sauvonslasolidarite.be/>) pour sauver la solidarité.

Ce geste fort a tout à la fois le mérite de remettre la question sociale et, partant, les besoins de la population au centre du débat et de dépasser les clivages nationalistes dans lesquels le débat politique s'est enlisé. Exiger, par une large mobilisation populaire, que l'on réponde à cette revendication fondamentale pourrait rapidement démontrer que le blocage n'est pas tant dans les questions institutionnelles que dans les choix économiques et sociaux voulus par la droite ultralibérale. Un retour à la politique et donc à la démocratie pourrait s'avérer salutaire.